République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Département De Vaucluse

Ville de



SEANCE 11 Juillet 2022

OBJET:

Avenant portant renouvellement de la Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un Plan mercredi sur la Commune d'Entraigues sur la Sorgue

> RAPPORTEUR: A Nougier

> > N° 2022-07-16

> > > PJ: 1

1000

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux: 21

Guy MOUREAU - Jean-Luc BARCELLI - Josette PULITI - William BOUQUET - Régis PHALY - Marion PAPADOPOULOS - Alain NOUVEAU - Aurore CHANTY - Alain MAGGI - Jean-Pierre GOMEZ -Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – André BOUCHENY – Sylvia MOUCADEL - Sabah BOULMAIZ - Audrey TRALONGO - Aurélie NOUGIER - Anthony GIACOMONI - Marjorie BARRÉ - Jean-Philippe TESTUD - Denis DUCHENE - Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés: 7

Corinne CRISTOFARO représentée par Josette PULITI Rose-Marie GEOFFRAI représentée par William BOUQUET Christian GUICHARD représenté par Alain NOUVEAU Patrick MOUTTE représenté par Denis DUCHENE Odile BOUCHARD-TRUMEPHUS représenté par Jean-Luc BARCELLI Jennifer MACIA représentée par Jean-Philippe TESTUD Sabah BOULMAIZ représentée par Jean-Paul DELCASSO

Absent: 1 Line PIGHINI

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

७३ ७३ ७३

La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école prévoit que les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées dans le cadre d'un Projet Éducatif Territorial (PEDT).

Le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifie les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs (plan mercredi).

Vu la délibération 2019-05 qui approuve la convention relative à la mise place du Projet Éducatif Territorial pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021

Vu la délibération 2019-06 qui approuve la convention charte qualité Plan Mercredi pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire expose que les conventions PEDT et Plan Mercredi sont en cours de renouvellement, que la commune participe à l'expérimentation d'accompagnement des collectivités locales par les fédérations de jeunesse et d'éducation populaire pour la mise en place de Projets Éducatifs locaux labellisés « plan mercredi » en direction de l'enfance et de la jeunesse. La fédération « Les Francas » a été désignée pour accompagner la commune au cours de l'année 2022.

Considérant que les conventions du PEDT et du Plan Mercredi de la commune d'Entraigues sur la Sorgue se sont terminées le 31/12/2021.

Il est proposé de conclure un avenant d'un an à ces conventions à compter du 01/01/2022 et jusqu'au 31/12/2022

Après avoir ouï l'exposé, Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'Unanimité

- APPROUVE l'avenant portant renouvellement de la Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un Plan mercredi
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

£*84350*

Fait et délibéré Les jours mois et an ci-dessus ont signé Pour copie conforme

La secrétaire de sean

Josette PULIT

Le Maire,

GUY MOUREAU

Acte certifié exécutoire le : 1310712022 Après dépôt en Préfecture le : 1310712022 Après publication ou-notification le : 1910712022 P/O

/0

Accusé de réception en préfecture 084-218400430-20220713-13-07-22DELIB16-DE Date de télétransmission : 13/07/2022 Date de réception préfecture : 13/07/2022